

MODE D'EMPLOI : SE PREINSCRIRE, VALIDER SON INSCRIPTION, TRANSMETTRE DES PIÈCES COMPLÉMENTAIRES, CONSULTER SON ESPACE CANDIDAT...

Grâce à ce mode d'emploi, vous pourrez vous préinscrire à un concours ou à un examen professionnel, voir l'avancée de votre dossier, valider votre inscription, avoir l'accès à vos convocations et consulter vos résultats.

La plateforme d'inscription du site internet du CDG 35, permet de centraliser l'ensemble des informations nécessaires à une inscription à un concours ou un examen professionnel.

I. INSCRIPTION A UN CONCOURS OU A UN EXAMEN PROFESSIONNEL

Votre inscription va se dérouler en 3 étapes :

1. COMMENT SE PREINSCRIRE A UN CONCOURS OU UN EXAMEN PROFESSIONNEL

Une pré-inscription se déroule uniquement sur une période de temps limitée, indiquée dans l'arrêté d'ouverture et sur le calendrier prévisionnel des concours et examens du Grand Ouest.

- Choisir le concours ou l'examen qui vous intéresse dans le bloc « INSCRIPTIONS OUVERTES », lire l'ensemble des documents mis à votre disposition (brochure, règlement des concours, arrêté, formulaire de demande de REP RED...),

- cliquer sur « se préinscrire »,

- Remplir l'ensemble des informations demandées,
- cliquer sur « Visualisation des éléments saisis » (relire les informations que vous avez indiquées)
- cliquer sur « Valider, télécharger et imprimer le formulaire d'inscription ».



Votre formulaire d'inscription va se générer. Vous devez le lire attentivement, l'enregistrer et le conserver.

Votre préinscription est terminée, votre « espace candidat » est automatiquement créé.

Un identifiant vous est fourni et envoyé à l'adresse e-mail que vous avez indiquée dans votre formulaire. Conservez précieusement cet identifiant et le mot de passe que vous avez créé car ils vous serviront pour accéder à votre « espace candidat », à chaque étape du concours ou de l'examen professionnel.

La préinscription sur internet ne constitue pas une inscription définitive. En l'absence de validation de l'inscription dans les délais impartis, la préinscription sera annulée.

2. COMMENT TRANSMETTRE LES PIÈCES NÉCESSAIRES A L'INSCRIPTION

Toutes les pièces que vous devez nous transmettre, doivent d'abord être enregistrées sur votre ordinateur

La liste des pièces à transmettre est indiquée dans le formulaire d'inscription qui est généré à l'issue de votre préinscription.

Afin de transmettre les pièces requises, vous devez vous rendre sur votre « espace candidat » :

- Connectez-vous à la plateforme de préinscription du CDG 35 (Menu : "Accéder à votre espace" / "Candidat concours" en haut à droite de la page du site et "Connexion espace candidat"),


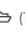

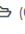

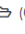

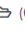


- Pour accéder à votre espace candidat, vous devez renseigner votre identifiant ainsi que votre mot de passe choisi lors de votre pré-inscription (cf. le mail reçu à l'issue de votre préinscription).

- Transmettre la (ou les) pièce(s) requise(s) demandée(s) :

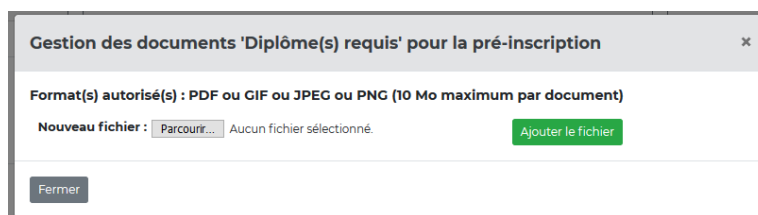
- ✓ Si vous êtes déjà en possession de cette (ou ces) pièce(s), vous pouvez dès à présent la (ou les) transmettre :

Cliquer sur le dossier  à droite de la pièce que vous souhaitez déposer.

Pièce(s) déposée(s) ou restant à déposer	
 Diplôme(s) requis	 (1/3)
 OU Pièce(s) relative(s) à une dérogation de diplôme	 (0/1)
 OU Pièce(s) relative(s) à une équivalence de diplôme	 (0/1)
 Toute(s) autre(s) pièce(s) complémentaire(s) ...	 (0/1)

Le chiffre entre (0/3 ou 0/1) est le nombre maximal de fichiers que vous pouvez joindre

Une fenêtre s'affichera pour l'envoi de la pièce, vous devez choisir le fichier enregistré sur votre ordinateur, puis **Ajouter le fichier**.



- ✓ Si vous n'êtes pas en possession des pièces justificatives à fournir, passez sans attendre à l'étape suivante : Comment valider mon inscription.

Les pièces pourront être déposées sur votre espace candidat dès le matin du jour ouvré suivant le jour où vous avez validé votre inscription. La période de dépôt se poursuivra quelques jours après la date limite de validation de l'inscription, ou à l'occasion d'une seule et unique relance de pièce(s) faite par le service concours et examens lors de la période d'instruction des candidatures.

- Exemple 1 : Je valide mon inscription le mardi 27 octobre à 16h30, je peux déposer mes pièces à partir du mercredi 28 octobre, 8h30
- ✓
- Exemple 2 : Je valide mon inscription le vendredi 6 novembre à 9h00, je peux déposer mes pièces à partir du lundi 9 novembre, 8h30

3. COMMENT VALIDER MON INSCRIPTION

Cliquer sur la case « J'ai lu, j'approuve et je signe mon formulaire d'inscription » puis
Cliquer sur le rectangle vert « Valider mon inscription »

J'ai lu, j'approuve et je signe mon formulaire d'inscription

**Valider
mon inscription**

**VOUS DEVEZ IMPERATIVEMENT COCHER CETTE CASE
ET CLIQUER SUR CE BOUTON VERT
AVANT LA DATE LIMITE FIXÉE DANS L'ARRETE D'OUVERTURE ET
RAPPELÉE DANS LE FORMULAIRE D'INSCRIPTION**

A DEFAUT, VOTRE PRE-INSCRIPTION SERA ANNULEE

En cas de problème technique, merci de contacter le service concours au
02.99.23.31.00

II. CONSULTATION DE VOTRE ESPACE CANDIDAT

1. COMMENT CONSULTER L'AVANCEE DE MON DOSSIER ?

La consultation de votre dossier va nécessiter de vous connecter sur votre espace candidat.

Cet espace vous permet de visualiser l'ensemble des informations que vous avez indiquées lors de votre préinscription (type de concours, choix de la spécialité, votre identité, votre adresse, les options de confidentialité choisies...). Si vous constatez des erreurs dans la saisie ou si vos coordonnées changent, vous pourrez, à tout moment, y effectuer les modifications nécessaires.

Aucune modification de la voie de concours, du choix de la spécialité/option ou des épreuves... ne pourra se faire à partir de cet espace candidat. Pour ce faire, vous devrez procéder à une nouvelle préinscription ou transmettre votre demande écrite dans les délais impartis, par voie postale (cachet de la poste faisant foi) ou par mail (23 h 59 dernier délai, heure métropolitaine).

Un message en haut de la page de votre espace candidat va vous permettre de connaître l'état d'avancement de votre dossier :

- **En cours de transfert** : mention qui apparaît une fois que vous avez validé votre inscription.
- **Dossier en cours d'instruction** : un mail d'accusé réception vous a été adressé. La validation de votre inscription a été prise en compte.
- **Dossier complet** : votre dossier a été instruit par le service instructeur, les pièces fournies sont recevables et vous remplissez donc les conditions requises.
- **Dossier incomplet** : **merci de transmettre les pièces demandées** : votre dossier a été instruit par le service instructeur mais il manque une ou plusieurs pièces permettant de vérifier la recevabilité de votre candidature. Vous avez reçu un mail du service concours vous invitant à compléter votre dossier via votre espace candidat.
- **Dossier rejeté** : au vu des éléments fournis, vous ne remplissez pas les conditions requises pour participer à ce concours ou à cet examen professionnel. Vous avez reçu un mail vous informant qu'un courrier de non admission à concourir mentionnant les raisons de ce rejet a été déposé sur votre espace candidat.
- **Vous êtes admis(e) à concourir / admis(e) à concourir sous réserve** : vous recevrez un mail vous informant du dépôt de la convocation dans votre espace candidat.

2. COMMENT AVOIR ACCES A L'ENSEMBLE DES COURRIERS ET DOCUMENTS TRANSMIS PAR LE CDG 35 ?

Là encore, tout se passe sur votre espace candidat. Vous pourrez y télécharger les convocations aux différentes épreuves, les attestations de présence, les courriers de non admission à concourir, les courriers de résultats (admissible, non admissible, admis, non admis)...

A chaque dépôt par le service instructeur d'une pièce vous concernant, vous recevrez un mail vous le notifiant.

Les convocations aux différentes épreuves et plans d'accès ne seront pas expédiés par courrier mais exclusivement disponibles sur l'accès sécurisé des candidats, une quinzaine de jours avant le début des épreuves. Le candidat devra imprimer ces documents avant chaque épreuve.

Pour votre information, le service concours actualise très régulièrement l'espace de préinscription, en y déposant des documents transversaux (notes de cadrage des épreuves, plans d'accès aux lieux d'épreuves, plannings...). Nous vous invitons à le consulter régulièrement.